

L'AMI DU ROI,  
DES FRANÇAIS, DE L'ORDRE ET SUR-TOUT DE LA VÉRITÉ,

PAR LES CONTINUATEURS DE FRÉRON.

*MM. les Souscripteurs dont l'abonnement a fini le 30 de Novembre, sont priés de le renouveler le plutôt possible, afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans le service.*

ASSEMBLÉE NATIONALE.

*Séance du Mardi 7 Décembre.*

Le trop fameux auteur de l'histoire philosophique des deux Indes, a fait hommage à l'assemblée d'un supplément au *Contrat social*. Au lieu d'écrire encore, il devoit gémir d'avoir écrit, et rougir de son succès, en contemplant l'effet de ses maximes incendiaires : un supplément au *Contrat social*, s'il est écrit dans le principes de J. J., c'est une insulte plutôt qu'un hommage pour l'assemblée ; car il n'existe pas de censure plus forte et plus frappante de tout son système, que le *Contrat social*.

Cette séance est mémorable par deux échecs qu'ont essuyé successivement deux des plus fameux démagogues, tous deux ex-présidens, et très-accrédités dans leur parti. La baguette de M. Merlin s'est trouvée ce jour-là sans vertu, lorsqu'oubliant les principes constitutionnels de l'égalité, il a proposé de gratifier son département d'un règlement particulier sur la procédure : une autre tentative qu'il a faite encore en faveur de son département, n'a pas été plus heureuse, enfin pour détruire le fatal talisman qui l'avoit pour ainsi dire ensorcelé lui-même, l'enchanteur malencontreux, a été obligé de recourir à des ventes de biens nationaux ; dès qu'il a touché une pareille corde, il a recouvré toute sa puissance, et reconnu, avec plaisir, qu'on obéissoit encore à sa voix.

Quant au désastreux abbé Gouttes sa disgrâce a été complète, et aucun succès ne la tempérée ; s'étant avisé de proposer, au nom du comité de liquidation, de prétendues difficultés absolument étrangères à ce comité, et qui ne tendent qu'à éterniser la session actuelle ; il a trouvé, sur son passage, le terrible M. d'André, qui l'a honteusement chassé du champ de bataille : j'ai souvent eu occasion

d'applaudir aux vigoureuses sorties, aux mercuriales sévères que cet infatigable député n'épargne pas à ses collègues, et sur-tout aux comités qui semblent réunir, dans leur sein, tous les vices et les abus que le satyrique Boileau reprochoit autrefois injustement aux chanoines et aux prélats :

Veilloient à bien dîner, et laissoient en leur lieu,  
A des chantres gagés, le soin de louer Dieu.

On sait que les membres des comités, très-bien payés pour ne rien faire, entretiennent, aux frais de l'état, des légions de commis qui font très-peu de choses ; à la négligence, ils joignent l'ambition. Ils gouvernent les provinces, et distribuent, à l'insçu de l'assemblée, des ordres arbitraires, devant lesquels tout genouil fléchit. Ce sont autant de vicerois et de petits satrapes dans leur département ; rien ne parvient à l'assemblée que par leur canal, et malheur à celui qui essayeroit de se soustraire à leur despotisme : c'est à ces tyrans sur-tout que M. d'André a déclaré une guerre implacable ; voilà les griefs et les torts que ce preux chevalier a entrepris de redresser, et c'est à bon droit qu'on le nomme la terreur des comités. C'est cependant un démagogue que ce M. d'André, mais un démagogue de bonne-foi, un vrai croyant, un bon israélite sans malice, qui n'est pas initié aux mystères de la secte, qui travaille de tout son cœur, et croit pieusement que son parti n'a en vue que le bien public. Cependant, les malheurs publics, les désordres et les crimes de toutes espèces, l'explosion terrible des passions et des intérêts jusques dans le sein de l'assemblée, ces intrigues et ces cabales qui lui crévent les yeux, ces indignes manœuvres dont il ne peut se dissimuler la bassesse ; tout cela le contraste, ébranle sa foi ; il est sur-tout affligé de ces lenteurs affectées, de cette perte d'un tems précieux, qui

semblent avoir pour objet de perpétuer la puissance despotique de douze cents dictateurs, investis de tous les pouvoirs. Ce zélé citoyen se tourmente et s'agite, pour faire promptement cesser un état si violent; il poursuit, sans relâche, jusques dans ses derniers subterfuges, la politique de ses confrères, trop intéressés la plupart à ne point finir des travaux si utiles pour eux. On applaudit aux sermons de ce fervent missionnaire, on n'en profite guères; on a cependant adopté aujourd'hui un moyen qu'il a proposé pour accélérer les travaux des comités.

Les opérations du comité d'imposition, relativement à la contribution personnelle, ont excité dans Paris un mécontentement et une fermentation qui doit inquiéter l'assemblée: la base d'estimation, d'après le prix des loyers, est impraticable pour cette ville, dont plus de la moitié des habitans n'a point d'autre fortune que l'industrie. Le comité croyoit avoir fait cesser les plaintes, en exemptant les atteliers, les manufactures et les boutiques; mais combien de citoyens qui n'ont ni atteliers ni boutiques, et qui pour exercer leur talent ont besoin d'un local qui prévienne en leur faveur. Ce local est une charge pour eux, et l'on veut faire de cette charge la matière d'un impôt. Dans ces tems heureux où le luxe alimentoit les arts, où l'abondante circulation du numéraire alloit porter la vie et la fécondité dans toutes les branches de l'industrie, une pareille imposition eut été supportable; mais aujourd'hui que tout est mort, que tous les états, tous les talens, tous les commerces sont frappés de léthargie, imposer les habitans de Paris d'après leur loyer, c'est leur arracher le nécessaire. M. Fermond répond à cela qu'il n'y a pas de base plus sûre. Il est aisé de lui fermer la bouche en répliquant, qu'il falloit laisser subsister l'ancien impôt de la capitation dont personne ne se plaignoit; qu'on n'auroit pas dû supprimer des impôts indirects et insensibles, pour en substituer d'onéreux et de tyranniques, qui pèsent sur l'industrie, qu'il étoit convenable d'assujettir tous les rentiers à des déclarations de leurs revenus, que lorsqu'on se permet, sans scrupule, les plus cruelles et les plus injustes des inquisitions, on ne devoit pas se récrier contre celle-là qui est tout-à-la-fois équitable et salutaire.

M. Fermond, en soutenant de son mieux l'honneur du comité, a jugé cependant qu'il étoit de la prudence de plier; il faut souvent que les despotes achètent par une obéissance servile le droit de commander. Par égard pour la ville de Paris, à laquelle on ne peut rien refuser, M. Fermond a considérablement modifié son premier plan, qui faisoit, avec raison, frémir tous les parisiens: il étoit arrêté que la fortune d'un particulier seroit présumée dix fois plus considérable que son loyer; et d'après cette évaluation absurde, chaque citoyen devoit payer en contribution personnelle la moitié du prix de son loyer. Pour cent écus de loyer, cinquante écus de capitation: exaction monstrueuse, tandis

que sous l'ancien régime, pour le même loyer, on payoit quinze francs.

M. Fermond, considérablement radouci, veut bien ne regarder aujourd'hui les loyers depuis dix jusqu'à cent vingt livres, que comme la moitié du revenu; depuis cent vingt jusqu'à six cents, comme le quart, et le reste dans la même progression: ainsi, un loyer de cent écus, au lieu de cinquante écus qu'il devoit payer, ne paiera plus qu'environ soixante francs, c'est-à-dire quatre fois plus qu'on ne payoit autrefois. Telle est la faveur insigne qu'il accorde aux parisiens, comme une récompense de leur zèle pour la révolution.

M. Renaud de St. Jean-d'Angéli, digne émule de M. d'André, a signalé son zèle contre les comités, et sur-tout contre le comité central, qui charge d'offrir à l'assemblée la série des opérations qui lui restent à faire, c'est-à-dire le tableau des jours qui lui restent encore à vivre, n'a pas même entamé cette triste tâche. M. d'André n'a pas perdu cette occasion de donner un nouvel essor à son patriotisme, et il a fait décréter la nomination d'un comité inspecteur de tous les autres, chargé de prendre l'état de leurs travaux faits et à faire, et d'en rendre compte à l'assemblée: décret nullement plaisant pour tous ceux qui sentent que le métier de législateur est aujourd'hui le plus lucratif de la société.

---

*Essai sur l'art de constituer les peuples, ou examen des opérations constitutionnelles de l'assemblée nationale de France; par M. FRANÇOIS-DOMINIQUE DE RAYNAUD DE MONTLOSIER, député de la noblesse et de la sénéchaussée d'Auvergne, avec cette épigraphe:*

---

*Etiam nunc regredi possumus.*

---

Puisque le despotisme de la majorité et le fanatisme des tribunes ne permettent que bien rarement aux vrais amis du peuple et de la liberté d'élever la voix dans l'assemblée, en faveur de la justice et de la raison; ils sont forcés, pour satisfaire leur conscience, d'avoir recours à la voie de l'impression; ils essaient de désabuser, par leurs écrits, la nation que l'on trompe; et cette liberté de la presse, qui a paru si commode aux ennemis de la religion et de la monarchie, pour faire circuler impunément l'impiété, l'extravagance et la calomnie, fera du moins passer l'antidote avec le poison, et servira peut-être à guérir les maux qu'elle a faits.

Quand je réfléchis, avec un esprit impartial, sur le ton et sur le caractère des ouvrages des deux partis, il me semble qu'il n'en faut pas d'avantage

pour décider qu'elle est la meilleure cause. Du côté des démagogues, déclamations emphatiques, invectives amères, magnifiques promesses, jargon exalté, enthousiasme factice pour flatter les passions de la multitude et tromper les sots; métaphysique guindée; mais brillante; principe faux, mais audacieux et imposans, subtilités, sophismes, raisonnemens alambiqués, étalage scientifique, appareil de méthode et de dialectique pour séduire les demi-savans, les hommes à prétentions, mille fois plus sots encore et plus entêtés que les ignorans de bonne-foi.

Ouvrez, au contraire, les écrits de ceux dont la raison et la probité ont échappé à la contagion générale, de ceux qui ont encore l'esprit juste et le cœur français: au lieu de cette métaphysique si étrangère à l'art de gouverner les hommes; au lieu des ces subtilités scholastiques, source éternelle de discorde et de guerres civiles, aliment du fanatisme et de la superstition, et dont les philosophes se sont tant moqué; vous trouverez des vues profondes sur les mœurs, une parfaite connoissance des passions et du cœur humain; les grands exemples de l'histoire, les oracles infallibles de l'expérience, l'autorité respectable des plus grands philosophes et des plus sublimes génies de tous les siècles; enfin les principes de la politique la plus saine, qui n'est autre chose que la morale appliquée au gouvernement.

A la place de ce *pathos* virulent, de ce galimatias obscur, de ces amphigouris impudens, de ces convulsions d'illuminés, qui semblent ne convenir qu'à des fourbes et à des charlatans, vous reconnoissez avec plaisir le langage de l'humanité, de la nature et de l'honneur; la sensibilité d'une belle ame: l'éloquence du cœur, le ton sage, le style simple et clair, le goût sain d'un bon esprit qui a appris à penser avant que d'écrire, par-tout enfin l'empreinte la plus marquée du bon sens et de la vérité.

M. de Montlosier est moins connu dans l'assemblée par de longs discours, qu'on parvient difficilement à faire entendre, que par des traits vifs, des réflexions tranchantes, des vérités courageuses échappées à un caractère noble et fier, et que le côté gauche a toujours digérées avec assez de patience. Ce député, l'un des plus intrépides défenseurs de la monarchie française, présente aujourd'hui à la nation un ouvrage aussi étendu que solide, qui fera connoître à quel point il a su approfondir le grand art d'organiser les sociétés. Sa modestie demande grace pour le style, sur-tout dans quelques chapitres; il est vrai qu'au milieu des orages, des factions et des désordres de l'anarchie, on n'a guères le loisir d'écrire, à peine a-t-on celui de penser; mais on verra que M. Montlosier n'a pas besoin de grace.

Quelques personnes scrupuleuses ont regardé comme peu d'accord avec le serment civique de l'auteur, un ouvrage qui met dans le plus grand

jour les vices de cette constitution, conçue par M. Target, et adoptée par la majorité de l'assemblée. Mais M. de Montlosier qui a juré de maintenir la constitution, n'a pas juré de la trouver bonne; et il avoue ingénument qu'il la trouve *détestable*, et qui pis est il le prouve. Mais toute *détestable* qu'elle est, il en maintiendra l'exécution, tant qu'il n'y en aura pas une meilleure; car il en fait une.

D'autres critiques lui ont représenté qu'il seroit peut-être plus adroit de laisser tomber un engouement trop vif pour être durable; que le fanatisme s'accroît par la résistance; qu'il est inutile et même dangereux de heurter de front l'opinion générale; mais M. de Montlosier est bien éloigné de regarder l'opinion du peuple français comme fixée. Selon lui, le plus grand nombre est encore dans une incertitude dont les factieux abusent, pour nous précipiter dans un cahos dont il soit impossible de sortir. Les enthousiastes de la révolution paroissent plus nombreux, parce qu'ils se montrent, parce qu'ils crient et font des menaces; les partisans de la monarchie se taisent par prudence, par irrésolution, par crainte. La plupart attendent la lumière: du moment que le flambeau de la vérité aura dissipé les nuages des factions et des cabales, une majorité réelle prendra la place d'une majorité fictive. Aujourd'hui, les hommages, les adorations entrent librement dans l'assemblée; les murmures et les plaintes restent à la porte: les procès-verbaux sont éblouis des éloges prodigués aux *sublimes* travaux, aux *sublimes* conceptions des législateurs, à la *sublime* constitution, etc. Mais les malheurs de la France, mais la misère publique sont des pièces plus authentiques que les procès-verbaux. L'assemblée nationale ressemble à ce temple de la Grèce où l'on voyoit suspendus à la voûte les *ex-voto* de quelques voyageurs dérobés à la tempête; mais rien n'y rappelloit ce nombre infini de malheureux qui avoient péri dans les flots.

Ce qui tourmente sur-tout les bons français, en voyant ce qu'on a fait, c'est l'idée cruelle de ce qu'on auroit pu faire. L'image du bonheur qui étoit en nos mains, rend plus insupportable le malheur dans lequel nous nous sommes plongés nous-mêmes. L'histoire ne nous présente aucun autre exemple d'une nation appelée par son roi pour réformer les abus et raffermir toutes les bases de la prospérité publique: tous les ordres, toutes les classes de citoyens se prêtoient, avec un zèle véritablement patriotique, à tous les sacrifices nécessaires au bien général. Les ecclésiastiques et les nobles renonçoient à tous leurs privilèges pécuniaires; le roi se dépouilloit de toute autorité arbitraire; le droit de s'imposer elle-même étoit rendu à la nation; les parlemens consentoient à la limitation de leurs ressorts, ils étoient les premiers à solliciter des loix sévères contre les vexations et les rapines des officiers subalternes de la justice, contre les ruses et les longueurs de la chicane; les ministres se soumettoient

à la responsabilité, offroient de rendre des comptes. Tous les brigandages de la finance étoient dévoilés; une juste répartition des impôts, une perception simple, facile, équitable, alloit ranimer la confiance, donner au commerce une activité nouvelle, et remplir le trésor public : cette conquête de la raison n'avoit pas coûté une larme, pas une goutte de sang humain n'avoit souillé le triomphe; tout vivoit, tout brilloit d'espérance et de bonheur.

« Oh ! s'écrie M. de Montlosier, comme une nuit affreuse a succédé à ces beaux jours ! Comme tout s'est flétri, comme tout a pris la teinte de l'abattement et de la mort ! Au lieu de cet autel de paix, autour duquel tous les françois s'étoient ralliés, au nom de la patrie commune, des ateliers ténébreux ont produit une œuvre de haine et d'iniquité ! Semblable au funeste présent qui fit la ruine de Troie, le nouveau monument des grecs n'a pu de même s'introduire parmi nous qu'au milieu des débris et des ruines; et bientôt des monstres armés, sortis de ses flancs, portent par-tout le fer et le feu. Enée et ses compagnons gagnent en toute hâte les rives de l'Italie, et le plus puissant roi de la terre, teint du sang d'une partie de ses serviteurs, abandonné des autres, est réduit à demander grâce pour sa femme et pour son fils. »

« C'est ainsi qu'on s'est lié aux Grecs; c'est ainsi qu'on a couru avec ivresse au-devant de leur trompeuse bienfaisance; et ce jour de deuil est devenu encore un jour de fête et de joie. Quand le tems des illusions sera passé, comme on va pleurer de cette joie ! Les insensés ! ils disent qu'ils ont renversé le despotisme, parce qu'ils s'en sont emparés; ils croyent avoir brisé leurs fers, parce qu'ils ont brisé leurs loix, sans songer que des hommes sans loix ne sont que des furieux auxquels il faut bientôt des fers. Que leurs mains viennent, après cela, nous présenter les myrthes de la paix, leurs mains qui ont enfoncé le poignard dans des cœurs innocens, et qui ont répandu le sang de l'homme juste sur la terre. Non, non, il n'est point de paix entre eux et nous; il n'est point d'accord; il n'est point de composition entre l'honneur et la déloyauté; il faut qu'ils demeurent à jamais sur des lignes différentes. O mes bons et respectables amis, vous serez sacrifiés, n'en doutez pas : la haine publique vous désigne comme une proie qui lui est due : mais il faut que vous mouriez purs; il faut que vous opposiez jusqu'au dernier moment le courage du bien à l'audace du vice. Et que vous importe, après cela, les violences et les attentats ! Ils peuvent vous faire mourir, mais ils ne peuvent vous faire du mal. . . A eux donc les honneurs, les applaudissemens et les couronnes. A nous les tourmens, les persécutions, les opprobres : la vertu n'a que cela à nous offrir; elle n'eut souvent que cela à offrir à ses amis !

Mais le tems qui fait justice de tout, le tems qui porte sa faux sur les opinions comme sur la vie des hommes, trouvera peut-être une génération plus humaine et plus équitable. C'est alors qu'on dira il exista une poignée d'hommes, véritables amis de la liberté et de l'ordre, sans lequel il n'est pas de liberté, et des loix sans lesquelles il n'est pas d'ordre. Ce furent ces hommes qui, les premiers, attaquèrent le despotisme quand il étoit sur le trône, et qui le poursuivirent encore, lorsque descendu du trône, d'où il menaçoit les peuples, il alla se réfugier dans la taverne du peuple, d'où il menaçoit les rois. Repoussés du peuple en défendant ses droits; repoussés du monarque en défendant les droits de la monarchie, si liée au droit des peuples, mais toujours ferme entre l'aveuglement et la faiblesse, ils supportent, avec le même courage, les injustices des peuples et les injustices des rois; et l'on montrera la tombe de ces hommes comme celle des bienfaiteurs de la patrie, et cette tombe sera honorée, et leurs enfans recevront les bénédictions des peuples. »

« Mais gardez-vous de vous laisser abattre; qu'on vous brise, mais qu'on ne vous fléchisse pas; songez qu'il est lâche de vivre pour être un objet de triomphe ou de risée, mais qu'il est encore plus lâche de vivre et de désespérer du salut public. Cet enthousiasme d'un vrai chevalier françois, cet élan du patriotisme et de l'honneur, ce transport généreux d'une ame noble et vertueuse est au-dessus des éloges qu'on accorde à l'éloquence; il me paroît même tirer un nouveau prix d'une certaine rudesse dans le style; plus d'élégance, plus de poli, lui feroit perdre une partie de sa force. Cette composition, un peu dure et raboteuse, est, selon moi, le sublime de l'art, qui n'est jamais plus parfait que lorsqu'on ne peut pas le distinguer de la nature. De pareils sentimens, si élevés, si purs, si propres à consoler, à fortifier les honnêtes gens et les bons citoyens contre la persécution qui les écrase, seroient sans doute plus agréables et plus intéressans, pour nos lecteurs, que des détails avides de séances minutieuses. Tous les grands coups sont portés, toutes les destructions consommées, toutes les victimes immolées : l'arène de nos législateurs offre plus rarement ces combats à outrance, qui alimentent la curiosité publique : le vide de la scène nationale me laissera plus de loisir pour parcourir les bons ouvrages politiques, capables d'éclairer la nation sur ses plus grands intérêts. Je reviendrai sur M. de Montlosier, qui mérite une notice plus étendue. Calonne et Burke, dont je vais m'occuper, présentent la plus riche matière, et j'aurai soin que ce journal ne souffre pas de la langueur des opérations législatives.

On souscrit pour ce Journal, rédigé par les Continueteurs de FRÉRON, chez Madame FRÉRON même, rue Saint-André-des-Arts, n<sup>o</sup>. 57, au coin de celle de l'Éperon.

Le prix de la souscription pour Paris est de 30 livres pour un an; de 16 livres pour six mois, de 9 pour trois mois.